



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 21 novembre 2014 à 20h en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres Présents à l'ouverture de la séance : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Norédine FRIH, Stéphanie ROUX, Laurence DESLANDE, Claude BLANCHET, Sophie GOURCEAUX, Julien BRENIERE, Véronique GENSUL, Thomas BETH, Eric LIONS, Sonia MARMUGI, Xavier LONG, (arrivé à 20H19).

Membre excusé : Henriette COLLET procuration à Jean-Marie BARRAL.

Membre absent : Isabelle PALMARINI.

Secrétaire de séance : Julien BRENIERE.

ORDRE DU JOUR :

- 1/. Décision Modificative N°2, section fonctionnement Budget Principal
 - 2/. Décision Modificative N°3, section fonctionnement Budget Principal
 - 3/. Décision Modificative N°4, section investissement Budget Principal
 - 4/. Décision Modificative N°5, section investissement Budget Principal
 - 5/. Décision Modificative N°1, section exploitation Budget Eau
 - 6/. Décision Modificative N°1, section fonctionnement Budget CCAS
 - 7/. Inscriptions des dépenses d'équipement EJS en investissement
 - 8/. Décision Modificative N°6, section investissement Budget Principal
 - 9/. Décision Modificative N°7, section investissement Budget Principal
 - 10/. Tarifs cantine 2015
 - 11/. Tarifs Médiathèque 2015
 - 12/. Tarifs Repas portés 2015
 - 13/. Tarifs salle des fêtes 2015
 - 14/. Exonération taxe aménagement abris de jardin soumis à déclaration préalable
 - 15/. Schéma de mutualisation - création service mutualisé instruction demande autorisation en droit des sols
 - 16/. Acquisition terrain Monsieur Garnier
 - 17/. Acquisition de terrain consorts CHAIX, COLLET
 - 18/. Suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine 2ème classe
 - 19/. Modification statutaire du SyME des Hautes-Alpes (annule et remplace)
 - 20/. Motion Réseau de Transport Electrique
 - 21/. Motion ligne ferroviaire Val de Durance et percement tunnel Montgenèvre
 - 22/. Motion la Poste
 - 23/. Recours simple soutien à Avenir Haute Durance
 - 24/. Questions diverses
-

La séance s'ouvre sur une présentation de l'association « Avenir Haute Durance » qui engage une action en justice, un recours simple contre les choix techniques retenus par RTE dans le cadre de leur programme d'aménagement et de rénovation du Réseau de Transport Electrique.

Selon l'association, et les expertises diligentées, ces choix techniques auront des incidences irréversibles en matière de santé, de ressources et d'environnement (déforestation, pollution due aux techniques de forage, implantation des poteaux dans la majorité des périmètres de protection d'eau potable...). L'association se retrouve dans l'obligation d'ester en justice, suite à des négociations infructueuses (enfouissement des lignes) et suite à la signature de deux Déclarations d'Utilité Publique. Le poids des communes s'associant au recours simple lancé par l'association « Avenir Haute Durance » est très important dans ce type de démarche.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2014 adopté à 13 voix pour et 1 abstention.

1/.Décision Modificative N°2, section fonctionnement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section de fonctionnement du Budget Principal, pour permettre de mandater le fond de péréquation de recettes fiscales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2/.Décision Modificative N°3, section fonctionnement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit vote de crédits supplémentaires au budget principal 2014 section fonctionnement, pour permettre le reversement de la taxe d'électricité au SYEP.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3/. Décision Modificative N°4, section investissement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section d'investissement du Budget Principal, pour permettre de mandater un trop perçu de subvention au titre d'AGIR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4/. Décision Modificative N°5, section investissement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit vote de crédits supplémentaires au budget principal 2014 section investissement, pour permettre le dépôt et le versement de cautions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5/. Décision Modificative N°1, section exploitation Budget Eau

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section d'exploitation du Budget Eau, pour permettre de mandater la redevance pollution domestique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6/. Décision Modificative N°1, section fonctionnement Budget CCAS

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section de fonctionnement du Budget CCAS, pour permettre l'annulation d'un titre lié à une adjudication qui n'est plus exploitée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/. Inscriptions des dépenses d'équipement EJS en investissement

Monsieur le Maire expose que cette délibération permet d'inscrire sur la section investissement du Budget Principal des dépenses relatives au premier équipement de l'Espace Jeunesse Solidarité. Ces dépenses seront éligibles au remboursement de la TVA. Délibération adoptée à l'unanimité.

8/. Décision Modificative N°6, section investissement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'ajustements budgétaires sur la section d'investissement du Budget Principal, pour permettre le mandatement des dépenses relatives au premier équipement de l'Espace Jeunesse Solidarité. Délibération adoptée à l'unanimité.

9/. Décision Modificative N°7, section investissement Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit vote de crédits supplémentaires au budget principal 2014 section investissement, pour permettre le mandatement des dépenses relatives au premier équipement de l'Espace Jeunesse Solidarité. Délibération adoptée à l'unanimité.

10/. Tarifs cantine 2015

Monsieur le Maire rappelle que le centre hospitalier d'Embrun a fixé le prix du repas à 6.35 € pour l'année 2014, soit une augmentation de 0,15 € par rapport à l'année précédente.

Les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité. Les tarifs 2014 sont reconduits sur 2015 pour les usagers, la commune prenant en charge la différence ; les tranches d'impositions ont également été revues pour correspondre à la celles appliquées pour les tarifs de la garderie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11/. Tarifs Médiathèque 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°9/2007 du 23 février 2007 concernant la Régie de recettes de la Médiathèque.

A cet effet, les tarifs doivent être votés par l'assemblée et il propose pour 2015 de reconduire les tarifs de 2014.

Une question est posée sur le fonctionnement de la carte famille ; des précisions seront demandées et apportées.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 1 abstention.

12/. Tarifs Repas portés 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2015 les tarifs de facturation aux usagers dans le cadre de l'aide sociale à savoir le prix de facturation du repas porté.

Concernant les repas, le prix du repas payé à l'hôpital sera de 8.00 € au 1^{er} janvier 2015, soit une augmentation de 0,20 € par rapport à l'année précédente.

Les élus et membres des commissions ont souhaité diminuer la tarification des deux premières tranches, la commune prenant en charge la différence, gage de solidarité.

Pour permettre une meilleure comparaison d'une année à l'autre, il est demandé à ce que les tarifs des années précédentes soient communiqués au moment du vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13/. Tarifs salle des fêtes 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2015.

Il propose :

- Qu'une participation annuelle aux frais de fonctionnement de 100 € pour l'année soit demandée aux associations exerçant une activité hebdomadaire pour leurs adhérents dans les locaux.

Pour les activités se déroulant le week-end, une convention particulière sera signée et une facturation spécifique sera appliquée :

De 1 à 4 week-ends, pas de facturation supplémentaire ;

De 5 à 8 week-ends, une facturation forfaitaire de 150 € ;

Au-delà de 9 week-ends il sera appliqué les forfaits week-end résidents permanents et secondaires.

- Une augmentation générale des tarifs de l'ordre de 5€ par formule.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14/. Exonération taxe aménagement abris de jardin soumis à déclaration préalable

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer partiellement, à hauteur de 50 %, de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15/. Schéma de mutualisation - création service mutualisé instruction demande autorisation en droit des sols

La loi ALUR (accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit que l'ingénierie de l'Etat mise gratuitement à disposition des collectivités ne sera plus accessible, à partir du 1^{er} juillet 2015, et confié aux EPCI de plus de 10 000 habitant cette mission.

Parallèlement, la loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation de métropoles) impose aux EPCI d'élaborer des schémas de mutualisation de services qui incite à la mise en commun de moyens humains entre communes et communauté.

De ce fait et dans ce cadre, le conseil municipal s'est prononcé sur une organisation mutualisé d'un service « instructeur » des demandes d'autorisations relatives au droit des sols, géré par la Communauté de Communes de l'Embrunais, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le délégué à l'urbanisme de la commune suivra l'évolution de la convention qui encadre le fonctionnement de ce service instructeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16/. Acquisition terrain Monsieur Garnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section B n°1220 au lieu dit « Champ Bouchard » appartenant à Monsieur Emile Garnier afin d'implanter un parking à St Etienne.

Cette parcelle d'une superficie totale de 404 m² sera acquise par la commune pour la somme de 500 euros soit 1,23 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le prix de vente proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17/. Acquisition de terrain consorts CHAIX, COLLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir ou échanger les parcelles D 1552 et D1553, au lieu-dit « Les Gensuls » appartenant aux

consorts Chaix, Collet, afin d'implanter l'extension du cimetière communal. L'échange de parcelles peut être envisagé avec la parcelle ZC 0081 au lieu-dit « Le Grioure » ou la parcelle D0529 au lieu-dit « Les Gensuls », toutes deux propriétés de la commune.

Ces parcelles cadastrées D 1552 et D1553 d'une superficie totale de 994 m², pourraient être acquises par la commune au prix fixé par les domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que la commune acquiert le terrain, plutôt que de l'échanger
 - Accepte le prix de vente fixé sur le prix des domaines
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente
Délibération votée à 13 voix pour.

18/. Suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine 2ème classe

Monsieur le Maire propose au vote cette délibération qui supprime un poste d'adjoint territorial du patrimoine 2ème classe, à hauteur de 26 heures hebdomadaires, en raison de la volonté de titulariser en recrutement direct l'agent du service médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19/. Modification statutaire du SyME des Hautes-Alpes (annule et remplace délibération n°4 du 3 octobre 2014)

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur matérielle dans la précédente délibération, il convient de délibérer à nouveau sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

20/. Motion RTE

Un Conseiller Municipal donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion réaffirmant les demandes successives de la commune pour l'enfouissement de toutes les lignes très haute tension, du programme RTE, tant pour des raisons de précaution vis-à-vis de la santé que pour des raisons environnementales

Motion adoptée à l'unanimité.

21/. Motion ligne ferroviaire Val de Durance et percement tunnel Montgenèvre

Un Conseiller Municipal donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion de soutien de principe aux réflexions et propositions de l'association Accès libres en Alpes du Sud (ALAS) concernant l'Aménagement de la ligne ferroviaire du VAL DE DURANCE et du Percement du Tunnel de MONTGENEVRE.

Motion adoptée à 13 voix pour et une abstention.

22/. Motion la Poste

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion exigeant que la Poste s'engage à maintenir un service public de qualité auprès de ses administrés et de ceux du Département, notamment par le maintien des horaires quotidiens et du samedi matin.

Motion adoptée à l'unanimité.

23/. Recours simple soutien à Avenir Haute Durance

Après avoir donné lecture de la délibération et à la lumière de l'exposé en début de séance de l'association Avenir Haute Durance,

Le conseil municipal,

- Décide de s'associer au recours simple lancé par l'association « Avenir Haute Durance »

- Décide de demander au Conseil d'Etat l'annulation des décisions contestées et ci-dessus définies et de confier à Maître Etienne TETE, avocat au barreau de Lyon, le soin de défendre les intérêts de la commune
- Décide de signer une convention de gré à gré avec l'association « Avenir Haute Durance » et autorise le Maire à signer ladite convention
- Décide de s'engager financièrement à hauteur maximum de 1 €uro par habitant et ce pour la durée du mandat.

Motion adoptée à 7voix pour et 7 abstentions.

24/. Questions diverses

- Echange de terrain

Suite au passage de la commission voirie et chemins, un échange de terrain a été proposé. Il permettra à la commune de réaliser un parking, et au demandeur de disposer du terrain devant chez lui. Cette proposition permet également de garantir le maintien du passage public existant.

- Mise en place des compteurs d'eau

Une commission extramunicipale sera prochainement créée afin de réfléchir à la mise en place des compteurs d'eau, cette dernière étant une obligation règlementaire pour la commune.

Mr Le Maire rappelle que les services techniques municipaux ont commencé à établir un état des lieux des branchements existants.

- Projet de microcentrale

La société BTRU attend toujours, et ce depuis plusieurs mois, l'accord de l'ASA du canal de Grammorel pour emprunter leur prise d'eau.

- Projet d'aspersion

Une présentation du projet d'aspersion sera organisée prochainement devant le Conseil Municipal, par le Président de l'union des ASA.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H45.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

